

Le Prix « État de droit » UIA en coopération avec LexisNexis 2019

Le prix annuel “État de droit” de l’Union Internationale des Avocats (UIA) a été créé en coopération avec LexisNexis pour récompenser les personnes et/ou les organisations contribuant activement au développement et à la promotion de l’État de droit au niveau national, régional ou international, en particulier au sein de la communauté juridique.

Il s'agit d'un prix purement symbolique, sans dotation financière, visant à accorder reconnaissance et publicité à l’engagement et aux actions du/de la lauréat/e.

- **Présentation de candidatures**

- Les candidatures peuvent être soumises exceptionnellement jusqu’au **24 août 2019 (délai de rigueur)** exclusivement à l’aide du formulaire de présentation de candidatures dûment complété **en format Word**, dans une des trois langues de travail de l’UIA (anglais, espagnol ou français). Le formulaire doit être accompagné d’au moins une lettre de recommandation signée par une tierce personne¹. Veuillez noter que les formulaires incomplets ou présentés après le **24 août 2019** ou ne remplissant pas les conditions décrites ci-dessous ne seront pas pris en considération.

- Tous les candidats proposés :

- doivent être des avocats ou des juges, des barreaux, des organisations d’avocats ou organisations à vocation éminemment juridique exerçant leurs activités dans le secteur public ou privé,
- peuvent être membres de l’UIA (à l’exception de ceux qui exercent une fonction officielle au sein de l’association),
- doivent être des leaders dans la promotion et le développement de l’État de droit,
- doivent justifier de contributions significatives, récentes et pacifiques visant à promouvoir l’État de droit.

¹ Dans le cas où le candidat serait un barreau ou une organisation d’avocat ou à vocation éminemment juridique, les lettres de recommandation devront être signées par une personne autre que les membres de leurs organes directeurs, leur conseil d’administration ou tout autre organe de décision. Les lettres doivent être présentées sous papier en-tête, datées et signées physiquement ou avec une signature électronique. Une lettre de recommandation supplémentaire peut ponctuellement être demandée.

Il est hautement souhaitable que les contributions, les actions et/ou l'engagement justifiant des candidatures dépassent le cadre des obligations professionnelles normales, aillent au-delà de l'appel du devoir et que l'auteur ou les auteurs fassent preuve d'un certain courage. L'accent devra être mis sur le travail récent du candidat.

L'investissement des candidats dans la promotion de l'État de droit peut se traduire par un engagement à long terme ou par un acte ponctuel de nature exceptionnelle, dans le cadre de projets communautaires ou pro-bono.

Dans tous les cas, les candidatures doivent refléter les valeurs et les objectifs de l'UIA (cf. Art. 2 et 3 des Statuts de l'UIA)².

- Les auto-candidatures ne seront pas acceptées. Dans le cas de barreaux ou d'organisations d'avocats, sera considérée une auto-candidature tout dossier présenté par des membres du Conseil, du Conseil d'Administration ou de tout autre organe de décision de leur organisation ainsi que par leur personnel administratif.
- Une candidature peut être présentée plusieurs années, en veillant à ajouter toute nouvelle information importante pour la considération de la candidature l'année en cours. Toutefois les candidats ne peuvent recevoir le Prix plus d'une fois.
- Le prix État de droit ne peut pas être décerné à titre posthume.
- La présentation de différents dossiers de candidature pour la même personne ou organisation la même année n'aura pas plus de poids qu'une candidature unique.

• **Procédure de présélection des candidatures**

- Tous les formulaires de candidature reçus avant le **24 août 2019** seront étudiés par un Jury composé de:

Pour l'UIA :

- Président de l'UIA
- Directrice générale de l'UIA-IROL
- Directeur - Revenus
- Un/e représentant/e de la Direction État de droit de l'UIA-IROL
- Un/e représentant/e de la Direction Indépendance de la profession de l'UIA-IROL
- Un/e représentant/e du Sénat International des Barreaux

Pour LexisNexis :

- VP, Global Associations
- Directeur général Moyen-Orient / Afrique du Nord

- Le Jury se réserve le droit de demander des informations additionnelles sur certains dossiers et de faire des vérifications et/ou des recherches complémentaires à leur sujet.

² Disponible sur le lien suivant https://www.uianet.org/sites/default/files/statuts_uia_fr_2017.pdf

- Le Jury procédera à la présélection de trois candidatures qui seront présentées à la réunion du Conseil de Présidence du mois de septembre 2019.

- **Élection du/de la lauréat/e**

Immédiatement avant le vote, la personne ayant présenté la candidature sera invitée à présenter brièvement la nomination au Comité de Présidence de l'UIA. Les présentations peuvent se faire personnellement, par l'intermédiaire d'un représentant désigné, par vidéoconférence, par une présentation préalablement enregistrée ou par tout autre moyen raisonnablement disponible.

Le Conseil de Présidence procédera à main levée à l'élection du/de la lauréat/e, selon la procédure détaillée à l'Art. 16.3 des Statuts de l'UIA et à l'Art. 4.5-10 du Règlement intérieur de l'UIA³.

En principe une seule candidature est primée chaque année. Exceptionnellement, il peut y avoir plus d'un/e lauréat/e.

- **Remise du Prix**

Le Prix État de droit UIA/LexisNexis sera remis en main propre sous forme de trophée au lauréat/à la lauréate, ou à son représentant, par des représentants de l'UIA et de la Direction de LexisNexis lors de la cérémonie d'ouverture du congrès annuel de l'UIA qui aura lieu le mercredi 6 novembre 2019 à Luxembourg.

Le lauréat ou la lauréate se verra accorder la gratuité des frais de participation à ce congrès⁴.

³ Disponibles sur le lien suivant https://www.uianet.org/fr/propos#tab_content_76028

⁴ Si le lauréat/la lauréate du Prix est un barreau ou une organisation d'avocats, la gratuité des frais de participation bénéficiera à son/sa représentant/e officiel/le.